



COMpte RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 04 FÉVRIER 2016

Association : Mieux Vivre à Assas (MVA)
Adresse : 121, rue de la croix de Félix, 34820, Assas

Le 04 février 2016 à 20 heures 30, les membres de l'association Mieux vivre à Assas se sont réunis à la salle Euzet, à Assas, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président Bruno Desquibet.

L'Assemblée était présidée par M. Bruno Desquibet, président de l'association.
Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Marie Ange EUZET, secrétaire de l'association et de Vincent BOLUFER, Trésorier de l'association.

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 2

Le quorum de 9 membres étant atteint, l'assemblée générale a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 10 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Approbation du bilan d'activité;
 - Approbation du rapport Moral ;
 - Approbation du rapport financier et du budget ;
 - Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.
 - Clôture de l'assemblée générale formelle.
-
- Discussions avec tous les participants, adhérents ou non;

L'assemblée générale a débuté à 20 heures 40 par le bilan d'activité (voir annexe 1) présenté par le président Mr Desquibet. A l'issu de ce bilan un vote d'approbation est réalisé:

- contre: 0
- abstention : 0
- pour: 22

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Le rapport moral (annexe 2) est ensuite lu par le président puis soumis au vote.

- contre: 0
- abstention : 0
- pour: 22

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Mr Bolufer, trésorier, présente le rapport financier (Voir annexe 3). Durant l'année 2015, très peu de frais ont été engagés du fait qu'aucune action en justice n'a été diligentée. Solde positif en fin d'année s'élevant à 1707,93, ce chiffre sera revu à la hausse après encaissement des adhésions 2016.

Le rapport financier, soumis au vote, est également approuvé à l'unanimité.

- contre: 0
- abstention : 0
- pour: 22

Renouvellement du Conseil d'Administration (CA). Démission de Mr Delarbre, tous les autres membres reconduits, Mr Delarbre est remplacé par Mr Lainé Gérard.

La composition du nouveau CA est approuvée à l'unanimité.

- contre: 0
- abstention : 0
- pour: 22

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Assas le 04 Février 2016

Le Président de séance
Bruno DESQUILBET

La Secrétaire de séance
Marie Ange EUZET

Compte rendu de la deuxième partie de réunion avec l'ensemble des présents.

Rappel des positions de MVA :

- **Une vraie concertation** des Assadins autour d'un projet global d'évolution du village : développement, circulation, aménagements, services, etc,
- La définition d'un **objectif de croissance de la population**, base de toute réflexion,
- **Une répartition harmonieuse et non concentrée** des habitations,
- Un **urbanisme non standardisé respectueux de la ruralité** de notre village,
- **Un développement sous pilotage de la commune** et non pas confié à des promoteurs.

Les questions-réponses engagées avec le public sont relatives au projet d'urbanisme, à la réalisation du PLU, à la concertation et à comment faire évoluer les positions de la mairie sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Un point préoccupe l'ensemble des participants. Il apparaît dans le diagnostic du bureau d'étude que les projets en cours (Les Crouzets et le quartier Est) sont d'une part pris en compte par le PLU mais réalisés indépendamment du PLU d'autre part. Cela change considérablement la donne quant à la croissance démographique. Quid du développement modéré de la population ?

Si ces deux projets sont menés à terme, soit plus rien d'autre ne sera construit sur le village à l'horizon 2025 (hormis le Pré au Clos), soit la croissance du village sera énorme. Selon le BE l'INSEE prévoit un taux de croissance de 1,2% annuel d'ici 2025 cela donne 163 logements. Les deux projets "Crouzets", "route de Castries" rassemblent 138 logements, avec "le Pré au Clos", le total est de 184 logements

D'autres intervenants proposent que la mairie soit maître d'œuvre par l'intermédiaire d'un fond de construction afin : 1) de réduire les coûts, et donc de minimiser l'effort financier des jeunes primo-accédant, et 2) d'avoir la main sur les projets architecturaux en lieu et place des promoteurs immobiliers.

Concernant l'enquête - diagnostic, la mairie a consulté :

-les agriculteurs, -les associations, -les commerçants, -les artisans, -les professions de santé. Notre association n'a reçu aucun document dans ce sens. Notre association a donc été délibérément écartée de la consultation !!

Il a été abordé l'idée de réaliser de l'habitat participatif, cela reste une possibilité intéressante bien que à la marge. Pas plus de 8 à 10 maisons seraient concernées.

Pour ce qui est des logements aidés, il n'y a aucune obligation au vu du nombre d'habitants d'Assas (-de 3500), c'est une question de solidarité et de répartition demandée par la communauté de communes.

La discussion rebondit sur le projet des « Crouzets ». Quid du projet ? Quid de la déviation ? Cette dernière est dans tous les esprits car la circulation dans la rue principale (Axe Montpellier/St Mathieu) est très difficile et dangereuse.

Concernant la partie Est du village, contrairement aux « Crouzets », ce n'est pas un projet abouti, ce n'est pour l'instant qu'un "dessin".

Une discussion s'engage pour savoir si MVA doit rencontrer le BE pour faire part de ses attentes. Il en résulte que le PLU, le PADD sont des projets communaux, c'est le Maire qui doit être rencontré avec l'ensemble de la commission d'urbanisme. Le BE n'est qu'un prestataire de service. Il est bien notifié que le PADD doit être approuvé par la population, qu'il doit être le reflet d'une démarche concertée.

Il est demandé à l'ensemble des participants de se rendre sur le site de la mairie pour prendre connaissance de l'étude - diagnostic, afin de réfléchir aux questions à poser lors de la future

réunion. Il est intéressant dans le même temps de relire l'étude urbaine diligentée par le cabinet Lebunetel ainsi que le diagnostic établi par le CAUE (conseil d'architecture et d'environnement) en date d'Octobre 2011.

En conclusion, il est convenu de demander, dans les meilleurs délais, une réunion avec Mr le Maire, la commission d'urbanisme et MVA pour une remise à plat des projets « Crouzets » et « quartier Est » qui doivent être pleinement considérés et réalisés dans le PLU.

La réunion se termine par un moment de convivialité autour de royaumes et du verre de l'amitié.

La secrétaire de séance :
Marie Ange EUZET

Annexe 1 Bilan d'activité, Présenté par Bruno Desquilbet, président de MVA :

Bonjour à tous,

La dernière Assemblée Générale qui avait eu lieu le 23 Janvier 2015 dans cette salle avait réuni une trentaine de personnes.

Que s'est-il passé depuis ?

Nous avons axé notre action sur quatre axes essentiels:

- Faire modifier le PPRI, au moins pour la zone de la frênaie.
- Nous engager par rapport au PLU
- Continuer notre action en justice pour faire annuler la dernière révision du POS
- Redéfinir plus clairement la position de MVA face aux projets d'urbanisation.

Concernant le PPRI

En Novembre 2014, nous avons écrit au préfet et à la DDTM à la suite de l'épisode cévenol d'octobre pour lui faire part de notre doute concernant le PPRI.

En Janvier 2015, la DDTM nous répond qu'en l'état actuel de ses connaissances, le PPRI ne devait pas être remis en cause.

En juin 2015, Nous écrivons à nouveau à Mr le Préfet (copie la DDTM et le ministère de l'écologie), une lettre très documentée pour lui faire comprendre, aux vues de l'enquête hydraulique, que le PPRI a été bâti sur des bases insuffisantes.

En Juillet, la DDTM nous répond qu'elle ne dispose pas d'éléments susceptibles de modifier le PPRI, mais nous signale qu'elle a demandé à la mairie une copie de l'enquête hydraulique pour étude plus approfondie, et nous « encourage » à lui faire parvenir d'autres éléments en notre possession (photos, témoignages...).

En Novembre nous envoyons un dossier complet à la DDTM avec photos, et témoignages issus de l'enquête publique qui a eu lieu dans le cadre de la révision du POS

En Décembre, la DDTM nous répond qu'elle a transmis ces informations au Syndicat mixte du bassin de l'Or, responsable des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Au mois de Janvier, nous avons contacté par téléphone le responsable de la DDTM en charge du dossier pour enfonce le clou ... Il était un peu « embêté », et pas très à l'aise pour nous parler de ce problème.

Le PPRI sera-t-il revu ? La zone de la Frênaie sera-t-elle déclaré inondable, et donc, non constructible ? Nous avons quelques bonnes raisons de le penser.

Notre engagement par rapport au PLU

A la suite de l'annonce dans « Lou Beulolis » de la sélection du bureau d'étude Robin et Carbonneau, choisi précisément car il était le mieux à même de conduire la concertation, nous avons envoyé une lettre ouverte au Maire pour lui demander une réelle concertation (ateliers, réunions de quartier,...).

Nous avons également par deux fois distribué des tracts pour sensibiliser les Assadins et les inciter à participer aux réunions concernant l'élaboration du PLU, à utiliser la boîte à idées, à écrire au maire ...

Le Bureau d'étude ayant élaboré un questionnaire, MVA, dans un esprit constructif, s'est mobilisé pour prendre part à son dépouillement (2 demi-journées pour 3 ou 4 d'entre nous).

En décembre, enfin, la première réunion d'information relative au PLU est initiée par la Mairie sous la forme de deux sessions identiques. MVA y était représenté en force. Si ces deux sessions ne nous ont pas permis de déceler un changement réel de politique d'urbanisme de la part de la municipalité actuelle, l'attitude du bureau d'étude et une partie du diagnostic qu'il a produit pourraient aller dans le bon sens. La promesse de réunion de concertations est un réel espoir pour nous de faire entendre notre manière de concevoir le développement d'Assas. Sera-t-il entendu ?

L'action en Justice pour annuler la dernière révision du POS

En Avril 2015, les avocats de la municipalité ont fait un mémoire en défense, contestant notre droit en tant qu'association à initier une procédure judiciaire, se défendant, de tout vice de procédure, et finalement, se justifiant sur tous les points du recours (zone inondable préservée, adéquation des accès aux besoins, ...)

Notre avocate nous dit qu'elle préparera éventuellement un mémoire en réponse, mais que cela n'était pas obligatoire (sauf injonction du juge). Aujourd'hui, nous n'avons pas de nouvelle du côté judiciaire de notre action ... A suivre.

Redéfinition plus claire de la position de MVA face aux projets d'urbanisation

Le Conseil d'administration s'est réuni très souvent, et a beaucoup discuté pour redéfinir notre positionnement par rapport à l'évolution urbanistique d'Assas et définir des axes pour son développement:

En voici les résultats :

Principes généraux :

1. Etre partie prenante de la concertation (ne pas être dans la contestation systématique)
2. Définition d'un objectif cible de croissance raisonnable de la population d'ici 2025, base de toute réflexion.
3. Croissance progressive,
4. Harmonie architecturale
5. Non concentration, mais répartition du développement sur toute la commune.
6. Pas de construction en zones inondables.
7. Gestion collective (municipalité) des projets et non délégué à des promoteurs.

Des Axes de développement pour Assas

1. Réaménagement du centre village et utilisation des espaces vides,
2. Des nouvelles zones d'habitations réparties autour du village (Crouzet, route de Castries, **entrée Nord**)
3. Exploitation des espaces déjà bâties des secteurs Nord et Nord-Ouest

C'est en tout cas ce que nous défendrons dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Conclusion :

Voilà, en quelques mots, le bilan de nos activités pour l'année 2015. Nous avons donc réuni cette assemblée générale pour, bien sûr, vous donner ces informations, et discuter ensemble des actions à mener dans l'avenir, en s'appuyant sur un Conseil d'administration renouvelé.

Je remercie chacun de vous pour l'investissement moral, physique et financier qu'il a apporté à l'association, dans le but de protéger notre cadre de vie à Assas, tout en étant conscient qu'Assas doit se développer.

Soyez sûr que l'équipe actuelle a fait son maximum, en tant que bénévoles, pour défendre au mieux notre, votre ? vision de ce qu'Assas doit devenir, et nous comptons sur toutes les bonnes volontés, et il y en aura besoin, pour faire vivre l'association et conduire les actions futures.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président
Bruno Desquibet.

Annexe 2 : Rapport Moral, présenté par Bruno Desquibet, président de MVA.

Le Rapport Moral de l'année 2015 pour notre association tient en très peu de mots :

- Une chute importante du nombre de nos adhérents
- Une très forte implication des membres du CA actuel.

Nous espérions que la mise en route du PLU verrait notre association se renforcer par nos actions de défense de notre cadre de vie, relayées par les tracts que nous avons distribué par deux fois cette année ! Ce ne fut pas le cas.

Nous ne ménagerons pas nos efforts pour défendre nos positions auprès de la mairie et du bureau d'études en charge d'assister la mairie dans la définition de ses politiques.

Plus nous serons nombreux, et plus la voix de MVA comptera.

Ce Bilan moral est l'occasion pour moi de féliciter et de remercier chaleureusement tous les membres du Conseil d'Administration qui ont donné de leur temps, de leur énergie, et de leurs compétences pour faire vivre notre association. Merci à eux.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président
Bruno Desquibet.

Annexe 3 : Rapport financier présenté par MR Vincent Bolufer, trésorier de MVA

Comptes année 2015	Recettes	Dépenses
Cotisations : 26 adhérents	520,00 €	
Frais AG 2015:		42,50 €
Frais postaux:		38,72 €
Frais de tirage de documents		88,75 €

Solde en début d'exercice : **1559,90 €**

Solde en fin d'exercice : **1709,93 €**

Le trésorier :
Vincent Bolufer